

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	10	1	3	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
 Reçu en préfecture le 13/09/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG202111103-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/10-3

TOURISME

ASF : pépinière d'artisans - bail précaire de location au profit de Mme Charlotte Serrao

Vu la délibération n° 3/3-1 du 2 septembre 2020 donnant délégation au Président notamment au 4° « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses n'excédant pas douze ans »,

Vu la décision de Charlotte Charbonnier, actuelle locataire de quitter le local n° 1 de la pépinière à compter du 17 octobre 2021,

Vu la demande de Mme Charlotte SERRAO, illustratrice, designer graphique, sérigraphe, d'intégrer les locaux à destination des artisans, de la pépinière de l'Atelier des Savoir-Faire,

Vu l'avis favorable du comité d'admission du conseil d'exploitation de l'atelier des savoir-faire à l'examen du dossier de candidature,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 1 abstention)

- **APPROUVE** la conclusion d'un bail précaire avec Madame Serrao Charlotte, d'une durée de 1 an à compter du 01/11/2021 jusqu'au 31/10/2022, renouvelable 2 fois moyennant un loyer mensuel de 150 € la première année, 180 € la 2^{ème} année et 210 € la 3^{ème} année, selon les prix fixés par délibération du bureau communautaire du 17 mai 2017,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	10	1	3	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
 Reçu en préfecture le 13/09/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG202111121-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/12-1

CULTURE

Médiathèque : appel à projets Action Culturelle et Langue française – demande de subvention

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Actuellement engagée auprès des migrants accueillis sur le territoire sanclaudien afin qu'ils bénéficient d'ateliers d'apprentissage du français animés par des bénévoles en lien avec le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (C.A.D.A), géré par l'association Saint-Michel-Le-Haut, la médiathèque a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projets « Action Culturelle et Langue française »,

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner et de valoriser cette nouvelle difficulté qui se présente devant ces personnes réfugiées,

Vu les objectifs fixés :

- o Valoriser et faire connaître ce besoin vital d'apprendre le français pour ces personnes,
- o Partager l'énergie et la mobilisation de bénévoles et professionnels autour de l'arrivée de migrants,
- o Mettre en avant la richesse de ces échanges humains et culturels, au travers d'ateliers d'écriture Slam, menés par un intervenant artiste slameur poète comédien, Salim MAGHNAOUI,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le projet d'ateliers Slam,

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestations de services	3 500.00 €	Subvention DRAC Bourgogne Franche-Comté	3 500.00 €
Services extérieurs (Publicité communication)	260.00 €	Autofinancement	1 641.00 €
Charges de personnel	2 648.40 €	Associations, organismes sociaux	168.20 €
Location salles ateliers slam et cours de français/scène	700.00 €	Contributions volontaires en nature	1 639.20 €
TOTAL	6 948.40 €	TOTAL	6 948.40 €

- **SOLLICITE** la DRAC Bourgogne Franche-Comté pour une subvention à hauteur de 3 500 € dans le cadre du dispositif « Action Culturelle et Langue française »,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	10	1	3	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
 Reçu en préfecture le 13/09/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG202111122-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/12-2

CULTURE

Médiathèque : adhésion à l'Agence Livre & Lecture

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,


L'agence Livre & Lecture a succédé à l'Accolad, agence comtoise de coopération pour la lecture, l'audiovisuel et la documentation. Elle accompagne la médiathèque sur le suivi du Fonds ancien par l'intermédiaire de sa chargée de mission Patrimoine écrit, Pascale Milly, qui a piloté la réfection et le déménagement de la Bibliothèque du Chapitre.

Elle organise également des événements permettant de mettre en avant le patrimoine manuscrit des médiathèques et des services d'archives de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Considérant qu'il est nécessaire d'adhérer à cet organisme,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'adhérer à l'Agence Livre & Lecture de Bourgogne Franche-Comté,
- **DECIDE** de s'acquitter des cotisations annuelles d'un montant de 200 €, et ce sur la durée du mandat,
- **ACTE** que toute modification se fera par voie d'avenant,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2021 Reçu en préfecture le 13/09/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG202111123-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	10	1	3	1		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
		<i>Délibération conforme</i> Le Président, Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>				
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/12-3

CULTURE

Conservatoire : convention de mise à disposition de locaux et d'un piano avec la commune de Coteaux du Lizon

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et d'intérêt communautaire,

Vu la demande de parents d'élèves de classe de piano, habitant le plateau du Lizon et au vu de l'augmentation du nombre d'élèves pianistes sur ce secteur,

Considérant que la commune de Coteaux du Lizon dispose d'une salle et d'un piano,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux et d'un piano et ce pour la durée du mandat,
- **PRECISE** que toute modification se fera par voie d'avenant,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	10	1	3	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
 Reçu en préfecture le 13/09/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG20211151-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/5-1

FINANCES

Animations du territoire : demandes de subventions

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande des associations,

Considérant le rayonnement intercommunal de la manifestation portée par cette association,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer les subventions au titre de l'animation du territoire suivantes :

- o La Forestière : 5 000 €
- o Enduro Jura VTT : 500 €
- o ASHJ Lajoux : 300 €
- o Alpes Vélo : 5 000 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	10	1	3	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
 Reçu en préfecture le 13/09/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG20211161-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/6-1

ECONOMIE

Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune de Choux

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal Officiel de l'Union Européenne / 2020/ C91 I / 01),

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19,

Vu le plan départemental voté en assemblée plénière du 6 juillet 2020 permettant d'apporter son soutien aux forces vives du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et abonder plus sereinement les semaines à venir,

Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation des Communautés de Communes est demandé,

Vu la délibération n° 2/6-4 du 29 juillet 2020 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes au plan de relance départemental aux forces vives,

Vu la sollicitation de la commune de Choux pour des travaux sur le réseau d'eau potable d'un montant de 39 651.40 €,

Considérant le montant de l'aide départementale voté à hauteur de 11 895.42 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 7 740.70 €
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	10	1	3	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
 Reçu en préfecture le 13/09/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG20211162-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/6-2

ECONOMIE

Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune de Leschères

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal Officiel de l'Union Européenne / 2020/ C91 I / 01),

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19,

Vu le plan départemental voté en assemblée plénière du 6 juillet 2020 permettant d'apporter son soutien aux forces vives du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et abonder plus sereinement les semaines à venir,

Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation des Communautés de Communes est demandé,

Vu la délibération n° 2/6-4 du 29 juillet 2020 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes au plan de relance départemental aux forces vives,

Vu la délibération n° 7/6-3 du 24 mars 2021 accordant à la commune de Leschères une subvention d'un montant total de 3 775 € pour la consolidation du talus surplombant le jardin épurateur de la commune,

Vu la sollicitation de la commune de Leschères qui demande que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude puisse prendre en charge le montant d'aide non attribué au titre de la DETR,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCEPTE** la demande de la commune de Leschères,
- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 4 400 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2021
					Reçu en préfecture le 13/09/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	10	1	3	1	ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG20211163-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/6-3

ECONOMIE

Appui à l'Immobilier d'Entreprise : demande de la SCI L'Éclair

Vu la compétence en matière d'action de développement économique,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de notre politique d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise,



Vu notre règlement d'intervention approuvé lors du bureau communautaire du 23 juin 2021,

Vu la demande de la SCI L'Éclair,

Vu l'avis rendu par la commission d'Appui à l'Immobilier d'Entreprise,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** un Appui à l'Immobilier d'Entreprise de 10 000 € au profit de la SCI L'Éclair au titre de l'investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 20/09/2021
					Reçu en préfecture le 20/09/2021
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG20211164B-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	10	1	3	1	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/6-4

ECONOMIE

Zone d'activité Chambouille 3 - Chassal-Molinges : Vente de parcelles à la société NOVASSU

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de notre politique d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu notre règlement d'intervention approuvé lors du bureau communautaire du 23 juin 2021,

Vu la compétence en matière d'actions de développement économique,


Vu la demande de Monsieur Piron, gérant de la société NOVASSU d'acquérir les parcelles N° B186, B188, B189, B467, B469, B471, B473, B475, B477, B479, B546, B548 et B630 d'une contenance de 22 700m² pour la construction d'un site de production supplémentaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 02 septembre 2020 donnant délégation au bureau,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la vente des parcelles n° N° B186, B188, B189, B467, B469, B471, B473, B475, B477, B479, B546, B548 et B630 d'une contenance de 22 700 m² située dans la zone artisanale de Chambouille 3,
- **ACTE** que le prix de revient de cette parcelle est de 10.18 € au m² hors TVA soit un montant de 231 086 € hors TVA,

- **DECIDE** après examen du projet de soutenir par sa politique d'aide à l'immobilier d'entreprise ce projet,
- **FIXE** le montant de l'aide à l'immobilier d'entreprise à 25 000 €,
- **DECIDE** de vendre les parcelles n° N° B186, B188, B189, B467, B469, B471, B473, B475, B477, B479, B546, B548 et B630 d'une contenance de 22 700 m² moyennant le prix 136 200 € hors TVA sur marge ou 163 440 € TVA sur la marge comprise,
- **ACTE** qu'une convention sera rédigée entre les parties et viendra fixer les engagements mutuels et ce notamment en termes de maintien d'emplois,
- **RAPPELLE** que l'entreprise s'engage à maintenir pendant au moins 7 ans l'activité sur le site qui fait l'objet de la subvention intercommunale. En cas d'arrêt partiel ou total d'activité sur le site durant cette période, l'aide accordée sera transformée en avance remboursable et sera alors reversée en totalité à l'intercommunalité,
- **IMPOSE** à l'acquéreur l'obligation d'achever l'ensemble de la construction dans le délai de deux ans à compter de la signature de l'acte authentique ; ledit achèvement devant être constaté par le dépôt d'une déclaration d'achèvement et de conformité à la mairie dans le délai imparti. Précise qu'en cas d'impossibilité de construire, et quelle qu'en soit la cause (décès ou autres motifs), l'acquéreur défaillant (ou ses ayants-droits) sera dans l'obligation de revendre son lot, à première réquisition de la Communauté de Communes, faite sous pli recommandé avec accusé de réception. Cette revente sera faite au prix initial d'acquisition sans tenir compte des frais de quelque nature qu'ils soient. Elle sera faite au profit de la Communauté de Communes elle-même, qui pourra disposer du bien comme bon lui semblera. Il est toutefois précisé qu'au cas où l'acquéreur aurait contracté un prêt, en garantie duquel la parcelle vendue serait remise en garantie, la Communauté de Communes renonce à opposer cette clause tant que dureront les obligations résultant dudit prêt.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2021
					Reçu en préfecture le 13/09/2021
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG202111652-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  
15	10	1	3	1	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/6-5-2

ECONOMIE

Acquisition d'un ensemble de locaux commerciaux situés 6, rue du Marché à Saint-Claude

Vu la vacance d'un ensemble de locaux commerciaux situés 6, rue du Marché à Saint-claude,

Considérant qu'il est nécessaire de dynamiser l'artisanat d'art sur le Haut-Jura et d'apporter une aide à la commercialisation des produits réalisés par les artisans,

Vu le souhait des élus d'acquérir cet ensemble en vue d'y créer une boutique labellisée « Atelier des Savoir Faire » qui permettrait de réaliser « une boutique à l'essai » destinée à des artisans afin qu'ils testent seuls la commercialisation et l'organisation de leurs activités à moindre risques,

Vu la délibération n°9/5-4 du conseil communautaire du 30 juin 2021, approuvant cet investissement dans le cadre d'une décision modificative du budget spécial Atelier des Savoir-Faire,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** l'acquisition d'un ensemble de locaux commerciaux d'un seul tenant, situé au rez-de-chaussée d'un immeuble soumis au statut de la copropriété, au n° 6 de la rue du Marché à Saint-Claude, édifié sur un sol cadastré sous le n° 2 de la section AR, lots n°s 1, 2, 3, 5 et 15, appartenant à la SCI G.M.V.P. ayant son siège social à CONDES (39240) 8, Rue des Grands Champs, représentée par M. Gilles MERCECA, moyennant le prix total de 45 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	10	1	3	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
 Reçu en préfecture le 13/09/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG20211171-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/7-1

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Lotissement Les Orchidées à Avignon-Lès-Saint-Claude : vente d'une parcelle

Vu la compétence en matière de politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de communes,

Vu les lots encore disponibles au lotissement « Les Orchidées » à Avignon lès Saint-Claude,

Vu la demande de M. et Mme Serge ANTEQUERA, demeurant à Avignon-Lès-Saint-Claude, d'acquérir le du lot n° 1 (parcelle A n° 657) d'une surface de 10 a 62 ca,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 janvier 2013 fixant le prix de vente à 32,30 €/m² TVA sur la marge incluse,

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 mars 2017 donnant délégation au bureau pour la cession des parcelles,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la vente de la parcelle n° 1 cadastrée sous le n°657 de la section A d'une superficie de 1 062m² située à Avignon lès Saint-Claude, moyennant le prix de 34 302.60 € TVA sur la marge incluse, au profit M. et Mme Serge ANTEQUERA,
- **RAPPELLE** l'obligation d'achever la construction dans un délai de 2 ans à dater de la date de signature de la cession,

Envoyé en préfecture le 13/09/2021

Reçu en préfecture le 13/09/2021

Affiché le




ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG20211171-DE

- **AUTORISE** le président à signer l'acte notarié et tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	10	1	3	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
 Reçu en préfecture le 13/09/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG20211181-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
 Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/8-1

ENVIRONNEMENT

BOMAT : commande groupée – approbation de la convention avec les communes

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 10 « Prestations de services pour les communes membre »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°37/8-7 du 4 décembre 2019,

Considérant que l'attribution des offres, pilotée par le PNR, a été réalisée pour le marché à bon de commande,

Considérant qu'il est nécessaire de conventionner avec les communes pour définir les obligations de chacune des parties,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le projet de convention proposé,
- **ACTE** que la participation financière prévue dans le plan de financement à hauteur de 30 % du coût de l'investissement sera définitif en fonction des dépenses effectivement réalisées et aux versements effectifs des subventions notifiées,
- **PRECISE** qu'un acompte de 50% peut être appelé dès la livraison des équipements,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	10	1	3	1
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
 Reçu en préfecture le 13/09/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG20211182-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/8-2

ENVIRONNEMENT

Animation citoyenne sur la ressource en eau : appel à projets 2020

La communauté de communes a répondu en janvier 2021 à un appel à projets 2020 sur la participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau et a été retenue.

L'AAP porte sur 3 axes :

- la gestion équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique
- la lutte contre la pollution des eaux,
- la restauration des cours d'eau pouvant contribuer à l'amélioration du cadre de vie et/ou à la lutte contre les inondations.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la participation de la collectivité à cet appel à projets,
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 13/09/2021

Reçu en préfecture le 13/09/2021

Affiché le



ID : 039-200026573-20210908-HJSCSG20211182-DE

	DEPENSES	RECETTES
CPIE	21 262,50 €	
CCHJSC	9 392,965 €	
Subvention Agence de l'eau		21 458,83 €
ATF CCHJSC		9 196,64 €
TOTAL	30 655,47 €	30 655,47 €

- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 14/09/2021 Reçu en préfecture le 14/09/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210908-HJSC202111101B-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	10	1	3	1		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :




PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/10-1

TOURISME

Musée de la Pipe et du diamant : étude préalable

Le musée de la Pipe et du diamant est aujourd'hui géré par l'association des maîtres pipiers et l'association des diamantaires et lapidaires du Haut-Jura,

Vu le souhait de ces deux associations de faire évoluer leur rapport avec le musée fin 2021 et notamment ne plus prendre en charge l'accueil permanent du public,

Considérant que cette demande pousse la collectivité à réfléchir sur la possibilité de reprendre la gestion du musée mais plus généralement sur le devenir de cette structure,

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir une consultation visant à recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage dont la mission sera la rédaction d'une étude préalable permettant de répondre à deux objectifs :

- Définition de l'existant afin d'effectuer un inventaire des collections et des locaux
- Définition du projet permettant de définir les objectifs du musée, recenser les besoins des visiteurs et proposer différents scénarios.

Vu l'unique offre reçue,

Il est proposé au bureau communautaire de valider l'attribution du marché à la SA 17 pour un montant de 27 500 € et d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

Envoyé en préfecture le 14/09/2021

Reçu en préfecture le 14/09/2021

Affiché le



ID : 039-200026573-20210908-HJSC202111101B-DE

- **VALIDE** l'attribution du marché à la société SA17 pour un montant de 27 500 €,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 14/09/2021
					Reçu en préfecture le 14/09/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	10	1	3	1	ID : 039-200026573-20210908-HJSC202111102B-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Philippe Passot

POUVOIRS : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°11/10-2

TOURISME

Terre d'Artisans d'Art : Coopérative de tournerie ouvrière – étude préalable

Le Haut Jura a pour ambition de rester une terre d'accueil des savoir-faire en matière d'artisanat et métiers d'art de façon à transmettre les savoir-faire existants, conserver, étudier, valoriser et réutiliser les savoir-faire passés et encourager les savoir-faire à venir,

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude engage le projet Terre d'Artisans d'Art, un plan ambitieux et très complet, appuyé sur ces ressources, une démarche globale qui s'articule autour de quatre axes, sur quatre ans :

- Le renforcement et le développement de l'ASF,
- La refonte du musée de la Pipe et du diamant,
- La création de la COOP Tournerie ouvrière à Lavans-Lès-Saint-Claude,
- La mise en en place d'un réseau d'ateliers et/ou de points de vente sur l'ensemble du territoire,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une consultation concernant la réalisation d'une étude de programmation pour étudier la faisabilité du projet de la COOP Tournerie ouvrière et être accompagnée pour le choix d'un maître d'œuvre,

Vu l'unique offre reçue,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

Envoyé en préfecture le 14/09/2021

Reçu en préfecture le 14/09/2021

Affiché le



ID : 039-200026573-20210908-HJSC202111102B-DE

- **VALIDE** l'attribution du marché à la société SA17 pour un montant de 11 200 €,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.